

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de la Convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

OBJET

Validation Contrat de Séjour et
règlement intérieur de la MARPA

Séance du 09 Avril 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Neuf Avril _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - OZDEMIR Y. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -

Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET
Procuration est donnée par F. RHODET à M. FRATTER

Secrétaire de Séance : M. COLOMBET

Rapporteur : C. GUILLAUBEZ

Madame Chantal GUILLAUBEZ indique qu'à l'occasion de l'évaluation externe, le règlement intérieur, et des contrats de séjour (temporaire ou non) de la Marpa ont été mis à jour à l'automne en lien avec le réseau.

De Nouveau, Madame Chantal GUILLAUBEZ invite le Conseil Municipal à délibérer sur de nouveaux documents (en annexe) qui entreront en vigueur à compter du 10.04.2024, si vous en êtes d'accord.

En effet, certaines Marpa ont fait l'objet de contrôles de la DDP (Direction Départemental de la protection des populations) et DGCCRF (Direction générale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) qui nous amènent à faire évoluer nos documents initiaux notamment sur les points suivants :

- Information précise sur le médiateur de la consommation
- Prestations téléassistance et forfait 2h ménage facultatives
- Détail dans le contrat de séjour des prestations obligatoires et facultatives
- Modalités de rétractation (15 jours) et de préavis de résiliation (8 jours) – demande de réagencement des informations déjà présentes dans les versions précédentes.
- Mise à jour des cas de résiliation par le gestionnaire

Ces évolutions ont été présentées lors du Conseil de Vie Sociale du 16 Mars dernier.

Le Conseil Municipal de BELLIGNAT, APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE

- du projet de règlement de fonctionnement
- du projet de contrat de séjour
- du projet de séjour temporaire
-

et APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

VALIDE les TROIS documents joints, qui entreront en vigueur dès le lendemain.

Le Secrétaire de séance

M. COLOMBET



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)

Le Maire

V. RAVET

Accusé de réception en préfecture
N° 210100319-20240409-D_2024_04_09_14-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024